

Organisation du service des Urgences du Centre Hospitalier d'Auch



Organisation du service des Urgences du Centre Hospitalier d'Auch

A compter du 1^{er} novembre 2024, le Centre Hospitalier d'Auch doit faire face à un déficit médical surajouté au sein du service des Urgences.

Ainsi, l'établissement se doit d'**adapter la prise en charge des patients** et a donc pris **les mesures suivantes pour garantir les soins d'urgences aux patients du territoire :**

1) Appel du 15 avant toute admission aux urgences les jours où il n'y a qu'un médecin aux urgences.

2) Urgences : Réorientation des patients se présentant ne nécessitant pas de prise en charge en urgence.

3) L'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée :

- Sollicitation du Dispositif d'appui à la Coordination et de l'Hospitalisation à Domicile
- Sollicitation des services d'hospitalisation du Centre Hospitalier d'Auch et des hôpitaux locaux.

Le Centre Hospitalier d'Auch remercie ses partenaires et les usagers pour leur compréhension et leur collaboration face à cette adaptation des services d'urgence, assurant ainsi la sécurité et la qualité des soins.